

que le gouvernement canadien n'a aucunement l'intention de dépenser un seul dollar sur les ports de la baie Georgienne, sur le Saint-Laurent, ou sur les ports de l'Atlantique. Je le dis après avoir pesé les paroles du directeur général des Postes ; et je montrerai à la Chambre et au pays comment je dégage ce programme politique des paroles dont s'est servi l'honorable ministre. L'honorable directeur général des Postes fait une comparaison juste—il l'a déclaré à maintes reprises—entre ma proposition et celle du gouvernement. A la page 10041 des "Débats", il fait observer que la dette du port de Québec s'élève à \$5,803,538, et que la dette du port de Montréal s'élève à \$8,054,156. Il ne tient pas compte du coût de l'aménagement d'autres ports, il ne donne pas les chiffres relatifs à ces ports, car il n'a pas ces chiffres devant lui ; mais il prend les chiffres qu'il a, et de propos délibéré les ajoute au montant de ma proposition, bien qu'il n'en ajoute pas un seul dollar au coût de la proposition du gouvernement. De deux choses l'une : ou bien sa comparaison est injuste, (et je ne voudrais pas lui faire ce reproche), ou bien ce n'est pas la politique du gouvernement de dépenser un seul dollar en vue de l'aménagement et du développement des ports de la baie Georgienne, du Saint-Laurent ou des ports de l'Atlantique. S'il a une réponse à ce que je viens de dire, j'aimerais à la connaître. Voici un honorable ministre parlant au nom du gouvernement, désigné par le gouvernement pour critiquer le côté financier de ma proposition, qui de propos délibéré ajoute \$5,803,538, la dette du port de Québec, et \$8,054,156, la dette du port de Montréal, au coût de mon projet, et il n'ajoute pas un dollar en raison d'aucun de ces travaux à la proposition du gouvernement. La conclusion exacte et nécessaire de cela n'est-elle pas que le gouvernement se propose de ne pas dépenser un seul dollar pour le développement des ports de la baie Georgienne, du Saint-Laurent ou des ports de l'Atlantique ? Ou bien c'est là la politique du gouvernement, ou bien l'honorable directeur général des Postes a fait de propos délibéré une comparaison déloyale. C'est à cet honorable ministre et au très honorable chef du gouvernement à dire laquelle de ces deux propositions il désire accepter.

Mon honorable ami s'est aussi amusé quelque peu de ma proposition de faire ériger par l'Etat des élévateurs ou entrepôts, et il a déclaré cette proposition absurde, vu que le gouvernement ne pourrait supporter la concurrence des entreprises d'intérêt privé. L'honorable directeur général des Postes a-t-il été si longtemps en fonction qu'il ne sait pas qu'il concurrence les entreprises d'intérêt privé dans son propre département à l'heure qu'il est, en ce qui regarde le transport des colis ? Ne sait-il pas qu'il concurrence les entreprises d'intérêt privé en maintenant ses banques d'épargnes ? Ne sait-il pas que l'Etat fait concurrence à l'initiative

M. BORDEN (Halifax).

privée en fabriquant de la ficelle d'engrègement et en exploitant ses chemins de fer ?

Je n'ai pas proposé ce plan comme en étant un dans lequel le gouvernement devrait s'engager immédiatement ; je l'ai suggéré comme un projet que le gouvernement devrait considérer ; et j'ai fait observer que dans les Etats de l'ouest on avait virtuellement un régime de propriété publique des élévateurs, et que les cultivateurs plaçant leurs grains dans ces bâtiments recevaient un certificat garanti par l'Etat. Je ne saurais dire si c'est le cas ou non, mais c'est ce qu'on m'assure. Je n'ai pas eu l'occasion de m'enquérir de la matière à fond.

M. McCREARY : Je ne sache pas qu'il y ait, dans les Etats producteurs de céréales du Minnesota, du Dakota, du Wisconsin ou de l'Iowa, des élévateurs qui soient la propriété des pouvoirs publics. Il y a des élévateurs qui sont la propriété de cultivateurs, mais je n'en connais pas qui soient la propriété de l'Etat.

M. SPROULE : N'y en a-t-il pas à Duluth ?

M. McCREARY : Non.

M. R. L. BORDEN : Mon honorable ami de Selkirk (M. McCreary) ne m'a peut-être pas très bien compris. Mes informations n'étaient pas précisément qu'il existait des élévateurs qui fussent la propriété des gouvernements des Etats ; mais, si j'ai bien compris, les gouvernements exercent un tel contrôle sur ces établissements que les certificats émis pour les grains déposés dans les élévateurs portent le sceau de l'Etat, et les cultivateurs à qui l'on remet ces certificats peuvent compter sur le crédit des pouvoirs publics pour se faire payer ; de fait ces certificats sont regardés virtuellement comme titres négociables par les cultivateurs de l'ouest. Je reconnais les lumières supérieures de mon honorable ami de Selkirk, à cet égard ; mais des gens qui prétendent être au courant des faits m'assurent que cette condition existe dans quelques-uns des Etats de l'ouest ; et ces informations peuvent se concilier dans une certaine mesure avec celles que mon honorable ami possède sur ce point. Je ne jugerais pas après tout que ce soit une proposition très radicale de suggérer que le gouvernement considère l'épargne qu'il y aurait au point de vue commercial à pourvoir des élévateurs ou entrepôts à un prix minimum, au lieu de laisser les cultivateurs les établir à un coût maximum. Je pense que mon honorable ami de Selkirk partagera mon opinion sur ce point, bien qu'il puisse avoir certaines modifications à recommander. Par exemple, s'il faut dépenser un cent le boisseau pour tenir le grain en entrepôt pendant un certain laps de temps, et si, au moyen de l'aide que le gouvernement pourrait donner aux cultivateurs de l'ouest, ce grain pouvait être emmagasiné pour un quart de cent le boisseau durant le même laps de temps, certes, une proposition de cette nature ne serait pas tellement absurde que le gouvernement ne doive pas